



MAIRIE
DE
VACQUIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 12 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le 12 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : BOULET Line, FEMENIA Laure ,LAFARGUE Hélène, PERRA Martine, PUECH Brigitte, ROUMAGNAC Delphine,

MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absent : M COULOMBIER Fabien

Absente excusée : Mme LASCROMPES Anne

Mme LASCROMPES Anne a donné procuration à Mme ROUMAGNAC Delphine

Mme PUECH Brigitte a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé par Mail le 13/10/2017

A l'ordre du jour

I) Délibérations

II) Questions Diverses

I) Délibérations

1) **Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition d'une armoire froide pour la cantine scolaire.- n° 2017-038**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une armoire froide de la cantine scolaire est tombée en panne. Il devient nécessaire de remplacer cet équipement.

Il présente 2 devis :

- AVLIS : 1927.00 € HT soit 2 312.40 € TTC
- BONNET THIRODE : 2 806.00 € HT soit 3 367.20 € TTC .

C'est le devis de la société AVLIS qui a été retenu pour un montant de : 1927.00 € HT soit 2 312.40 € TTC

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour l'aider à financer cette acquisition. La partie non retenue sera couverte par autofinancement. La dépense est inscrite au Budget Primitif 2017 au compte 2158 : Autres installations, matériel et outillage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise**, à la majorité des membres présents ou représentés (13 POUR, 1 abstention), Monsieur Le Maire, à solliciter le Conseil départemental pour l'aider à financer cette acquisition pour la cantine scolaire.

Voté à la majorité des membres présents ou représentés

2) Echange de parcelles entre la Commune de Vacquiers et Madame Martiano chemin du Château d'eau et des 4 Carolles Basses - n° 2017-039

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique ayant pour objet la régularisation de l'emprise du chemin du Château d'Eau et du chemin des 4 Carroles Basses a été clôturée le 5 mai 2009.

Par délibération en date du 2 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de l'échange des parcelles et s'est engagé au transfert de propriété par acte authentique.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'échanger sans soulte, dans le cadre de la régularisation de l'emprise du chemin du Château d'Eau et du chemin des 4 Carroles Basses,

la parcelle AS 295 sur le plan annexé à la présente délibération d'une surface de 1a39ca (139 m²), appartenant à la commune de Vacquiers contre les parcelles AS 291 et AS 293, d'une surface respective de 56 ca (56 m²) et 1a18ca (118m²), appartenant à Madame Martiano Madeleine née THEBE.

Pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière chaque immeuble est évalué à 15 euros.

La rédaction de l'acte administratif est confiée au service de la Communauté des Communes du Frontonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire exposée ci-dessus, de procéder à l'échange des parcelles repérées sur le plan annexé à la présente, sans soulte.
- Donne pouvoir au Président de la Communauté des Communes du Frontonnais de signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et à l'enregistrement de l'acte
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative, relatif à ce transfert de propriété.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

3) Approbation de l'extension du territoire et des modifications statutaires du SIAH du PAR de Villemur

Monsieur le Maire demande à ce que la délibération « Approbation de l'extension du territoire et des modifications statutaires du SIAH du PAR de Villemur » prévue à l'ordre du jour soit ajournée, n'ayant pas toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

II) Questions Diverses

1) Accessibilité de l'entrée de la Mairie

Monsieur Jean-Pierre Maury présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Luppolo concernant les travaux de terrassement pour l'accessibilité de l'entrée de la Mairie. A cette somme, s'ajoutera les frais d'étude d'architecte, l'achat de la porte d'entrée en bois et sa pose. Les travaux devraient débuter très prochainement, certainement pendant les vacances scolaires de fin d'année. Une réflexion devra être menée pour l'accès à la mairie par le public et le personnel pendant la durée de ces travaux .

2) **Vitesse route de Bouloc**

Mme Delphine Roumagnac fait part au conseil municipal d'une remarque d'un administré habitant route de Bouloc qui signale une vitesse excessive des automobilistes sur cette route. M François Prat rappelle que des relevés de la vitesse avaient déjà été réalisés par le Conseil Départemental à plusieurs reprises, relevant une vitesse moyenne conforme à la réglementation.

Il est décidé que le radar pédagogique sera positionné à cet endroit lors du prochain prêt par la CCF.

3) **Micro-coupures électriques**

Madame Laure Féménia fait part aux conseillers que malheureusement ENEDIS n'a pas donné de réponse satisfaisante à la réclamation de la commune concernant les nombreuses micro-coupures intempestives électriques dont la commune est victime depuis plusieurs mois.

Elle propose aux conseillers de relever pendant un mois, les heures et la durée des micro-coupures afin de constituer un dossier précis qui sera adressé à ENEDIS.

4) **Journal municipal**

Madame Laure Féménia rappelle aux conseillers de lui adresser rapidement les articles pour le journal municipal.

5) **Matériel pour les écoles**

Madame Line Boulet demande s'il serait possible d'acheter un rétroprojecteur supplémentaire pour l'école élémentaire. Madame Brigitte Puech va étudier la faisabilité de cet achat.

6) **Dépense informatique pour la bibliothèque**

Madame Brigitte Puech rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée entre la commune et le Conseil départemental 31, Médiathèque départementale. Cette convention concerne le prêt de livres par celle-ci à la bibliothèque municipale de Vacquiers et elle prévoit l'utilisation d'un logiciel adapté à notre commune pour la gestion du prêt de livres ;

Ce logiciel nécessite une formation à son utilisation.

En conséquence, le Foyer Rural, gestionnaire de la bibliothèque municipale, a demandé à ce que le coût de cette formation soit pris en charge par le budget communal.

Cette demande va être étudiée.

Séance levée à 22h50